### **DEPARTEMENT** DES VOSGES

## **VILLE DE RAON L'ETAPE**

#### EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 26

exercice: 29

Séance du 15 MARS 2016 A 20 H 15

L'An Deux Mil Seize, le 15 MARS A 20 H 15

Extrait affiché le : 16 mars 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

# 2<sup>ème</sup> séance 2016

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Conseillers Municipaux.

2016.

**Objet**: Débat d'Orientations Budgétaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. GILET Dominique M. CHMIDLIN Stéphane à Mme DUPONT Virginie M. ROMARY Fabrice à M. TARDIEU François à Mme LAVAL Christiane

N° 13/2016 Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel

Le Conseil Municipal présent et représenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 modifié par l'article 93 de la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Délibère et prend acte du débat d'orientations budgétaires 2016.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,